



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2017-154

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

89-2017-12-06-004 - Transfert de la gestion de maisons de retraite à la TP Auxerre

Etablissement Hospitalier (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de
l'Yonne

89-2017-12-06-004

Transfert de la gestion de maisons de retraite à la TP
Auxerre Etablissement Hospitalier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES
DE L'YONNE

ARRETE
portant réorganisation des services de la direction départementale
des finances publiques de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 28 juillet 2017, portant nomination de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

VU les décisions du Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne en date du 8 et 19 juin 2017 ;

ARRETE :

Article 1 : les établissements publics sociaux et médicaux sociaux ci-dessous sont réorganisés comme suit :

Nom de l'établissement	Trésorerie d'affectation avant réorganisation	Trésorerie d'affectation après réorganisation
EPHAD Les Hortensias	Trésorerie de Saint-Florentin	Auxerre établissements hospitaliers
EPHAD de Saint-Fargeau	Trésorerie de Saint-Fargeau	Auxerre établissements hospitaliers
MDR de Saint-Sauveur-en-Puisaye (résidence Gandrille)	Trésorerie de Saint-Fargeau	Auxerre établissements hospitaliers

Article 2 : le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 3 : la Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **6 DEC. 2017**

Le préfet,


Patrice LATRON